

du 17/Septembre 1990

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

(/E)CRET N° 94-497 /MFPRA/DGFP
DGCA/SR

portant reclassement et nomination de Madame MASSALA née ZAKOULOULOU (Adolphine) Sage-Femme Principale des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ,

(/ I S A S :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la constitution du 4 Mars 1992 ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant
les conditions d'intégration dans les cadres des catégories
B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/430/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/495 du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;
(/u le décret n°62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°65/44 du 12 Février 1965 abrogeant
et remplaçant le décret n°63/376 du 22 Novembre 1963 fixant
le statut des cadres de la catégorie A1 des Services de Santé ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5
Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des advancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des advancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n°90/522 du 14 Septembre 1990 portant
abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages
catégoriels dans la Fonction Publique ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des interims des Ministres ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n°249/73 du 25 Janvier 1973

..../...

JMB

(/u l'arrêté n°249/MTSS-DGFP-DGPCE-SSC du 8 Janvier 1991 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Santé Publique) déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA) en-tête OGNAMI née BAGANA Christine Hélène Pierrette ;

(/u l'arrêté n°881 bis/MTSS-DGFP-DGPCE du 20 Mars 1991 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo en-tête BADILA Mélanie Rachel

(/u la lettre n°1226/DGSP/DAF/SP du 28 Juillet 1993 de la Directrice Administrative et Financière au Ministère de la Santé, de la Population et des Affaires Sociales transmettant le dossier de l'intéressée ;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositifs du décret n°90/522 du 14 Septembre 1990 modifié, ~~Mme~~ MASSAIA née ZAKOULOU (Adolpheine) Sage-Femme Principale de 5° échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Médecin de 4° échelon indice 1110 AGC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Mars 1993 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, ~~comme il est prévu à son besoin sera...~~ la République du Congo et

Brazzaville, le 17 Septembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives

Jean Prosper K O Y O

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

AMPLIATIONS :

JORC1
DGFP/DGCA3
DGFP/DLC3
DGB3
BGCF2
MSPAS/DGSP2
DOSSIER3

INTERESSEE1
SGG/BC2.-

K